











Juin 2023

Panorama du réemploi solidaire en Bretagne







Panorama du réemploi solidaire en Bretagne

Sommaire

A propos	5
Qui sommes-nous ?	5
Quelques éléments de définition	
Contexte de réalisation du panorama	8
1 Chiffres clés et dynamiques régionales	9
Les chiffres clés 2022	9
Des activités en croissance	
Les dynamiques de structuration du secteur	
La place des recycleries-ressourceries	12
2 Statuts et structuration sociale	14
Formes juridiques : l'importance des associations	14
Des structurations sociales variées	16

3 Des liens essentiels aux territoires	18
Un maillage progressif	18
Des partenariats avec les collectivités locales en progression	20
Des bénéfices et externalités importantes pour le territoire	22
4 Un socle commun d'activités	24
La collecte	24
La valorisation	
La vente	28
Des activités annexes variées et au cœur des projets	31
5 Des moyens humains importants	33
Des activités pourvoyeuses d'emplois	33
Au-delà du salariat, d'autres modes de participation aux activités de réemploi	35
Un engagement bénévole essentiel	35
6 L'enjeu du foncier	36
Des surfaces importantes	37
Un frein au développement des activités de réemploi solidaire	38
Des leviers à activer par les collectivités locales	38

7 Les modèles socio-économiques des acteurs du réemploi solidaire	
Annexes	43
Sigles et acronymes	43
Le cadre juridique et réglementaire	44
Ressources complémentaires	446
Contacts	447

A propos_

Qui sommes-nous?

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Bretagne (Cress Bretagne) regroupe 110 réseaux et organisations locales de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Elle œuvre pour favoriser la création, le développement et la transmission des activités et des organisations de l'ESS et pour une véritable prise en compte de l'ESS dans l'économie bretonne. Ses trois domaines d'action - Mouvement, Accompagnement et Innovation-filières – lui permettent de répondre à plusieurs enjeux de l'ESS aujourd'hui : sensibiliser à un mode d'entreprendre différent, appuyer les structures de l'ESS dans leur développement et faciliter l'émergence et la structuration de filières locales innovantes. Pour mener à bien ces missions collectivement, la Cress Bretagne anime les relations partenariales entre acteur-rice-s de l'ESS et fait le lien avec les pouvoirs publics et les acteurs économiques, afin de coordonner des dispositifs régionaux adaptés aux besoins.

Pour en savoir plus, retrouvez le projet politique et stratégique et le plan d'action synthétique ici : La Cress en action 2023

La Cress Bretagne assure depuis 2017 une animation régionale, suite à la sollicitation d'un certain nombre d'acteurs, visant à développer et consolider les activités de réemploi, recyclage et d'économie circulaire portées par les acteurs de l'ESS. La Cress est actuellement engagée sur un programme d'actions couvrant la période 2020-2023, découpé en trois grands axes :

- Animation et développement de l'économie circulaire en ESS, en complémentarité avec les pôles ESS et TAg BZH
- Développement et consolidation du réemploi social et solidaire
- Développement et consolidation de filières à enjeux (textiles, matériaux du bâtiment...)

Dans ce cadre, une mission de suivi et d'analyse de l'activité a débuté en 2018 en partenariat avec l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB). Un travail d'enquête avait alors permis de recueillir et valoriser un certain nombre de données et d'indicateurs sur le site de l'OEB. Deux autres enquêtes, en 2021 et en 2023, ont été réalisées afin de bénéficier de données actualisées. Celles-ci sont valorisées sous différentes formes, notamment :

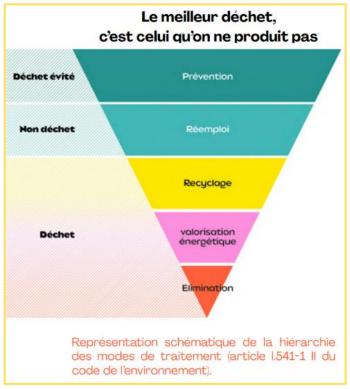
- Le présent panorama, proposant une compilation et une analyse des données récoltées;
- La <u>cartographie des acteurs du réemploi ESS</u> sur le site de l'OEB.

Quelques éléments de définition

Le réemploi

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. » (Ordonnance n°2010-1579).

Le produit est donné par son propriétaire à un tiers qui lui donnera une seconde vie sans modifier son usage. Le produit concerné n'a pas modifié son statut et n'est à aucun moment considéré comme un déchet. Le réemploi n'est donc pas un mode de traitement, mais une composante de la prévention des déchets.



Le réemploi solidaire

Des statuts et des valeurs

Opéré par des structures s'inscrivant dans l'Economie Sociale et Solidaire, de par leurs statuts et leurs valeurs (priorité à l'objet social ou environnemental, réinvestissement des profits dans l'activité, gouvernance démocratique...)...

Une utilité sociale

S'approvisionnant hors achat et ayant dans leur objet social d'autres finalités que la réduction des déchets : solidarité, soutien aux plus démunis, lien social, développement local, sensibilisation, etc.

Des ambitions partagées autour de la préservation des ressources

- proposer une économie circulaire de proximité
- impulser une dynamique collective pour répondre aux besoins du territoire
- s'engager pour proposer des emplois de qualité et accompagner les parcours des personnes
- accompagner les citoyen.ne.s à consommer autrement
- proposer une politique de prix accessibles

Contexte de réalisation du panorama

Ce panorama a été réalisé à partir d'une enquête menée de février à avril 2023, auprès de l'ensemble des structures bretonnes de réemploi solidaire, qui remplissent toutes des fonctions de collecte, valorisation et vente de produits ou matières en réemploi. Au total, 82 structures y ont répondu, sur les 119 recensées en Bretagne.

Les objectifs de cette enquête sont de deux ordres :

- rendre compte de la couverture territoriale en solutions de réemploi ESS sur le territoire breton, que ce soit en termes de collecte ou de valorisation. La cartographie qui en est issue, réalisée en partenariat avec l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, doit servir de support pour envisager un maillage territorial cohérent en la matière,
- rendre compte des caractéristiques des activités du réemploi ESS en Bretagne : types et quantités de flux traités, moyens techniques, moyens humains... Ces données objectivées doivent permettre d'alimenter la réflexion et de faciliter le développement de projets : projets mutualisés entre les acteurs existants, projets de collectivités en matière de réemploi et d'économie circulaire, projets émergents de recycleries...

Plusieurs biais et choix de l'enquête sont à préciser :

- l'enquête est **incomplète** : environ 70 % des acteurs ESS du réemploi ont répondu. Le taux de réponse tombe à moins 30% pour certaines questions,
- les structures bretonnes n'ont pas toutes mis en place un suivi des flux : les chiffres présentés sur la collecte et la valorisation sont donc partiels,
- l'enquête est basée sur du déclaratif et des questionnaires en ligne : les **interprétations** de certains termes peuvent varier et influencer certaines réponses (par exemple sur les modes de gestion des flux ou le territoire d'action).

Chiffres clés et dynamiques régionales

Les chiffres clés 2022

119 structures ESS de réemploi

pour 176 sites:

- 70 structures généralistes
- 49 structures spécialisées / mono-flux
- 44 projets en cours (a minima)





825 ETP salariés (dont 394 ETP CDI) **335 ETP Compagnons**



9 882 tonnes réemployées en 2022 (par 36% des structures de réemploi)



70 structures ont des partenariats avec des collectivités

Des activités en croissance

A travers l'enquête réalisée au printemps 2023, 119 structures de réemploi solidaire ont été recensées pour 176 sites, certaines structures disposant de plusieurs sites.

Comme en 2021, on observe un fort développement du secteur en nombre d'acteurs, qu'ils soient généralistes ou spécialisés. Ainsi le nombre d'acteurs de réemploi solidaire a augmenté, en 2 ans, de 18%, et pas moins de 11 projets émergents ont été recensés (le nombre réel étant probablement supérieur, il est difficile d'avoir connaissance de tous les projets émergents).

Typologie des spécialisations par flux :

	2020	2022
Acteurs généralistes	54	70
Textiles	8	13
Vélos et cycles	7	10
Matériaux	4	8
DEEE (hors matériel informatique)	1	2
Matériel informatique	3	7
Livres	2	3
Articles de sport et loisirs	0	1
Jouets, jeux	1	1
Matériel médical	1	1
Meubles et éléments d'ameublement	0	1
Mobilier professionnel	1	1
Puériculture	0	1
Mercerie	0	1

Les structures de réemploi ESS sont majoritairement généralistes.

Les structures spécialisées ou mono-flux se développent également fortement et sont au nombre de 49. Elles couvrent toujours plus de flux : textiles et vélos – qui sont les flux les plus représentés – mais aussi matériaux, DEEE, jouets et jeux, mobilier (notamment professionnel), articles de sport et loisirs, livres, matériel médical, etc.

Les dynamiques de structuration du secteur

Développement des filières REP et fonds réemploi

La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) de février 2020 et l'adoption progressive de ses décrets d'application, modifient le contexte national dans lequel se développent les activités de réemploi : sur 12 <u>filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur)</u>, les acteurs de l'ESS peuvent désormais prétendre à des aides au fonctionnement dans le cadre de nouveaux « fonds réemploi » qui leur sont réservés. Les conventions peuvent concerner plusieurs points :

Sur 82 structures bretonnes répondantes, 30 sont conventionnées avec un éco-organisme

- La collecte : être sollicités pour des opérations, identifiés comme point d'apport
- La reprise : des objets ou matières non réemployés
- La sensibilisation ou communication.

Les fonds réemploi ne concernent ni des aides aux investissements, ni des soutiens aux études de faisabilité ou d'opportunité.

Les coopérations régionales

Dans le cadre du programme d'actions ESS et économie circulaire mené depuis 2017, la Cress anime plusieurs collectifs régionaux dans le secteur du réemploi :

- Le réseau « Le Rab, ressourceries et recycleries bretonnes engagées »
- Un collectif d'acteurs centrés sur les matériaux du bâtiment
- Un collectif engagé sur la filière textile
- Une démarche sur le mobilier de 2e vie.

Sur la partie D3E, une dynamique collective est également portée par Ordinateurs Grands Ouest (OGO).

Ces collectifs régionaux permettent tous de développer une structuration opérationnelle, en facilitant les coopérations entre acteurs pour :

- Faire émerger de nouvelles activités en réponse à des besoins, innover
- Faciliter le déploiement et l'accès à l'offre ESS
- Relever des défis communs : massification et logistique, offre commune, réponses communes à des appels d'offre...

Dynamiques nationales

Ces échelons de travail opérationnels régionaux sont étroitement liés aux travaux menés par les têtes de réseau nationales (Emmaüs, RNRR, Envie, ESS France...), notamment sur les enjeux de plaidoyer (loi AGEC, fonds réemploi et autres soutiens au secteur), de communication, ou de développement des compétences.

Sur l'enjeu de professionnalisation, deux métiers viennent d'être reconnus par l'Etat (France Compétences) comme « métiers émergents » : Agent.e Valoriste de biens de consommation courante (porté par le RNRR et ses partenaires nationaux), et Technicien.ne Valoriste de réemploi. Ce dernier a été porté par un collectif breton et notamment des recycleries et ressourceries bretonnes, engagées avec la Cress Bretagne et leurs partenaires (Région Bretagne, Ademe, UniLaSalle-EME, Envie...) dans un dépôt de demande de certification d'une formation (process en cours).

Sur le réemploi des matériaux du bâtiment, une formation certifiante est également portée par Noria Formation (35) : la reconnaissance des métiers

Sur le réemploi des matériaux du bâtiment, une formation certifiante est également portée par Noria Formation (35) : la reconnaissance des métiers progresse, et l'offre de formation se structure pour répondre aux enjeux de développement des compétences du secteur.

La place des recycleries-ressourceries

Parmi les acteurs du réemploi solidaire, les recycleries-ressourceries occupent une place importante : elles représentent en effet **76 structures pour 77 recycleries-ressourceries** (l'association AMISEP gère 2 recycleries indépendantes), soit 64% de l'ensemble.

Parmi ces 77 recycleries - ressourceries :

- 67 sont généralistes (dont 7 communautés Emmaüs), soit une hausse de 13,5 % depuis 2021
- 10 sont spécialisées. Ce chiffre représente un accroissement de 50% depuis 2021. Les recycleries spécialisées sont pour moitié des recycleries de matériaux mais d'autres spécialisations apparaissent : articles de sport et loisirs, livres, textiles, mercerie...

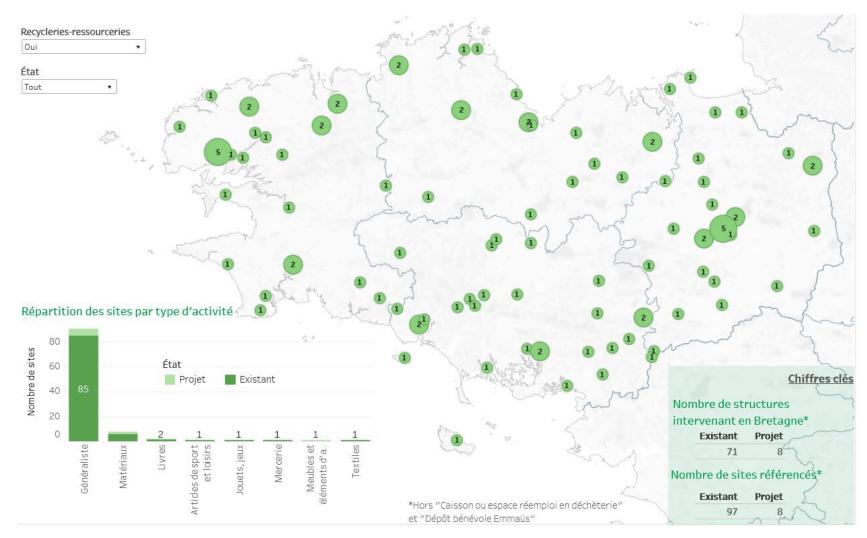
Recycleries et ressourceries, quelles différences?

Le terme « **Recyclerie** » est employé de façon générique. La recyclerie est un centre qui a pour vocation de récupérer, valoriser et/ou réparer, en vue de la revente au grand public, des produits d'occasion ou des produits usagés.

La recyclerie recouvre principalement des structures de réemploi-réutilisation-réparation s'approvisionnant hors achat (sous forme de dons et de collecte de déchets).

Le terme « **Ressourcerie®** » est une marque déposée. La Ressourcerie® est une recyclerie adhérant au Réseau National des Recycleries et Ressourceries®. Elle met en œuvre des modes de collecte des déchets, qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réemploi/réutilisation

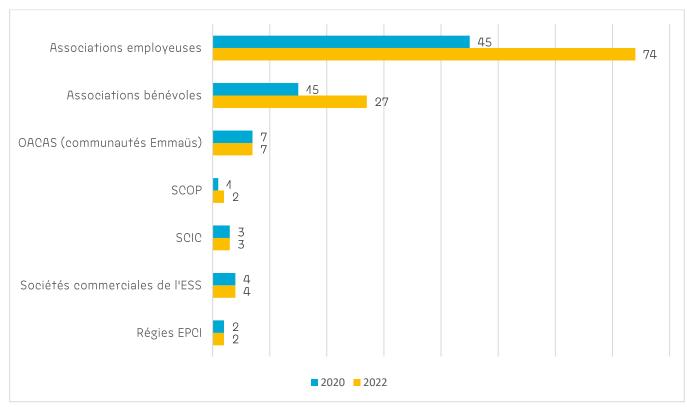
Enfin, parmi les 11 projets émergents recensés durant l'enquête, 9 sont des recycleries-ressourceries, dont 3 spécialisées.



Les recycleries en activité et en projet en Bretagne

2 Statuts et structuration sociale _____

Formes juridiques : l'importance des associations



Formes juridiques des structures de réemploi solidaire en Bretagne

En termes de forme juridique, la majorité des acteurs du réemploi solidaire en Bretagne sont des **associations employeuses.** On trouve également un certain nombre d'associations bénévoles, soit sur des activités qui démarrent et qui n'ont pas encore de salarié.e.s soit sur des activités volontairement bénévoles (vélos et matériel informatique notamment).

Le statut associatif est privilégié pour la création de nouvelles structures et est donc en forte croissance entre 2020 et 2022 (+ 68%).

Au-delà des associations, on retrouve une variété de formes juridiques :

Des Organismes d'Accueil Communautaire et d'Activité Solidaire (OACAS), statuts des communautés Emmaüs, acteurs historiques du réemploi solidaire ;

Des sociétés coopératives :

- SCOP (sociétés coopératives et participatives) : sociétés coopératives de forme SA, SARL ou SAS dont les salarié.e.s sont les associé.e.s majoritaires et le pouvoir y est exercé démocratiquement. Les salarié.e.s y détiennent au moins 51% du capital social et 65% des droits de vote. La direction est élue parmi les salarié.e.s associé.e.s ;
- SCIC (Sociétés coopératives d'intérêt collectif) : sociétés coopératives de forme SA, SARL ou SAS, de forme privée et d'intérêt public, elles associent des personnes physiques ou morales autour d'un projet commun alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale. Les salarié.e.s y décident aux côtés des autres associé.e.s : clientèle, fournisseurs, bénévoles, collectivités territoriales, associations, partenaires privés, etc.

Des Sociétés commerciales de l'ESS. Pour faire partie du champ de l'ESS, les sociétés commerciales doivent répondre à quatre critères précis :

- Un objet social poursuivant une utilité sociale
- Une gouvernance démocratique
- Une obligation de mise en réserve et d'impartageabilité
- Une interdiction d'amortissement et de réduction du capital

Ces sociétés commerciales doivent se faire enregistrer en tant qu'Entreprise de l'ESS auprès du Greffe du Tribunal de Commerce qui apposera alors une mention « Entreprise de l'économie sociale et solidaire » sur le Kbis de la société.

A noter qu'en Bretagne, 66% des sociétés commerciales agissant dans le champ du réemploi solidaire sont des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

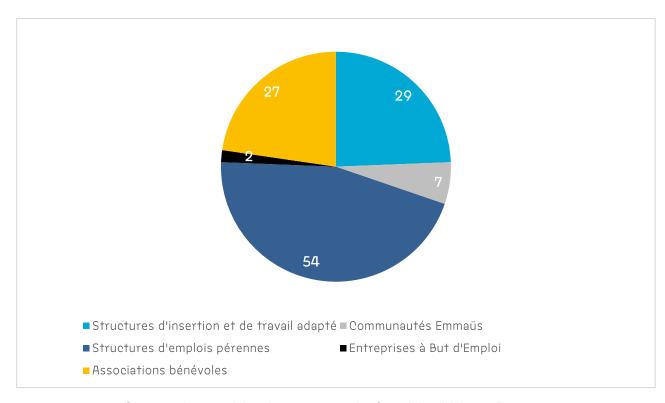
Enfin, on retrouve deux EPCI qui gèrent des recycleries via un dispositif d'Atelier Chantier d'Insertion.

Des structurations sociales variées

En termes de structuration sociale, il faut noter que, contrairement à une idée répandue, les structures d'insertion par l'activité économique (les SIAE, qui comprennent les Ateliers Chantiers d'Insertion et les Entreprises d'Insertion) ne sont pas majoritaires dans le réemploi solidaire en Bretagne : elles représentent ainsi 29 structures sur 119 au total.

Elles en sont néanmoins des acteurs historiques, un certain nombre d'entre elles ayant été précurseures dans leur domaine et restent fortement présentes dans la spécialisation de certains flux : textiles, DEEE ou encore jouets.

A noter que parmi ces SIAE, quasiment les 2/3 sont des acteurs spécialisés.



Structurations sociales des structures de réemploi solidaire en Bretagne

Derrière ces différences de structuration sociale se trouvent des projets et modèles économiques différents :

Les Structures d'insertion par l'activité économique ont comme objectif premier de favoriser l'insertion professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Le financement de ces structures s'articule autour d'aides aux postes dans le cadre d'un conventionnement avec l'Etat. Ces structures doivent assurer un accompagnement social et professionnel des salarié·e·s en insertion. Parmi les acteurs du réemploi solidaire en Bretagne, on retrouve deux grands types de dispositifs d'insertion :

- L'Atelier Chantier d'Insertion (ACI), dont le taux d'autofinancement est limité juridiquement à 30%
- L'Entreprise d'Insertion (EI), qui ne doit pas dépasser un taux d'autofinancement de 70%.

```
29 SIAE ayant des activités de réemploi solidaire en 2022

16 ACI
9 EI
2 ACI - EI
1 ACI - Entreprise adaptée
1 ESAT
```

Les structures dites « d'emplois pérennes » dont le modèle économique repose en grande majorité sur l'autofinancement via les ventes réalisées : on constate en Bretagne des taux d'autofinancement de ces structures qui vont de 60% à 100% selon les aides apportées par les collectivités locales (subventions de fonctionnement, mise à disposition de locaux, etc). Ces structures peuvent également disposer d'aides aux postes, sous forme de contrats PEC (Parcours Emploi Compétences). Néanmoins, ceux-ci s'avèrent limités. En effet il en a été recensé uniquement 20 pour l'ensemble des acteurs bretons du réemploi solidaire.

3 Des liens essentiels aux territoires _____

Les acteurs du réemploi solidaire, comme les autres acteurs ESS, ont un lien fort à leur territoire (qui peut être très variable selon les projets et les activités). En effet, la plupart d'entre eux sont des projets ascendants, ayant émergé en réponse à des besoins identifiés, en complément de l'existant.

Un maillage progressif

Le territoire breton commence à être bien maillé en termes d'activités de réemploi solidaire, même si certains territoires en restent dépourvus.

On observe globalement une création de structures dans les territoires peu pourvus (au regard du nombre d'habitant.e.s) en activités de réemploi solidaire. La croissance et le maillage progressif des petites villes et des espaces ruraux, observés en 2021, s'est donc poursuivi.

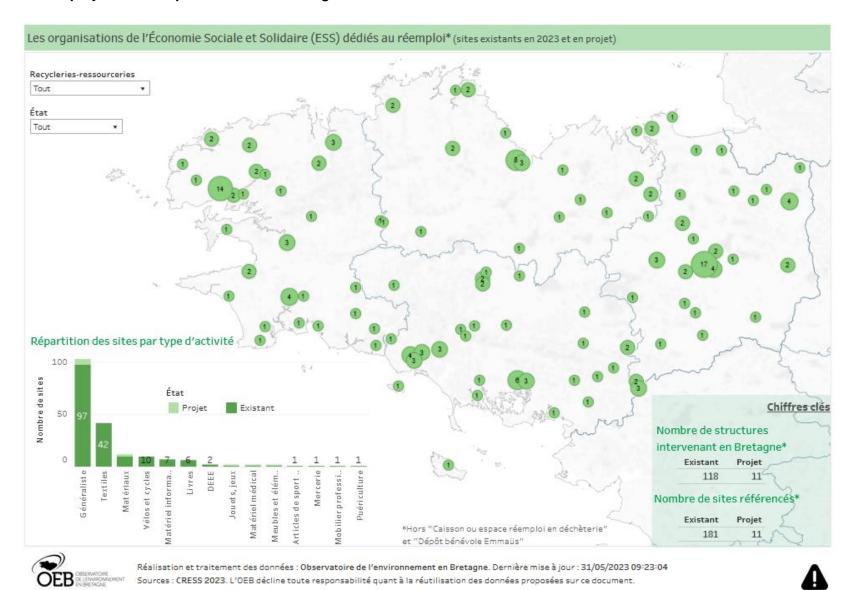
On a assisté en parallèle à un double mouvement :

- Le développement d'activités et d'un certain nombre de projets dans les espaces périurbains, en périphérie des principales agglomérations. Ce mouvement est particulièrement notable dans le bassin rennais
- Un développement des acteurs spécialisés sur tout le territoire, même si les milieux urbains restent favorisés, avec notamment des nouveaux flux traités (puériculture, mobilier...).

Compte tenu du développement des activités de réemploi solidaire dans certains territoires, il est indispensable de prendre en compte les acteurs existants pour éviter de les déséquilibrer tout en répondant au mieux aux besoins du territoire. De même, il est préférable de prendre appui sur des projets ascendants, menés par des habitant.e.s et acteurs du territoire : les retours d'expériences démontrent l'importance de la mobilisation citoyenne dans la réussite et la pérennité des projets.

Cette notion de maillage, encore incomplet mais qui se densifie, tend à devenir fondamentale, du fait du développement du nombre de projets, d'acteurs, de flux couverts. Dans ce cadre, les collectivités peuvent avoir un rôle à jouer en tant qu'animatrices et accompagnatrices, pour que ces projets soient adaptés au territoire, à ses besoins et pour favoriser la complémentarité et le dialogue plutôt que la concurrence.

Les sites et projets de réemploi solidaire en Bretagne :

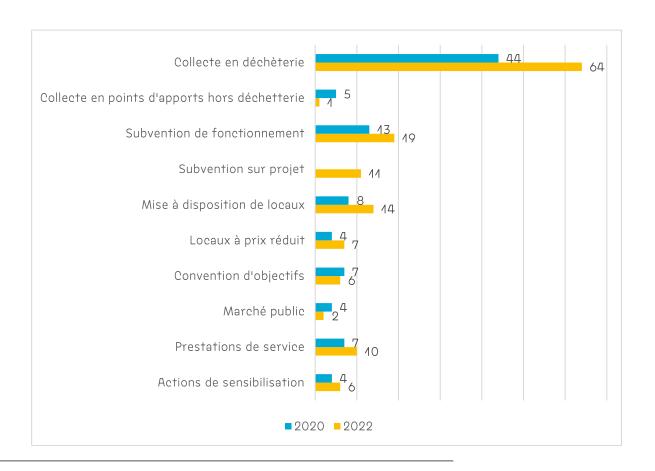


En cliquant sur la carte, vous accédez à la datavisualisation des acteurs du réemploi solidaire sur le site de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne

Des partenariats avec les collectivités locales en progression

Témoins de ces liens forts aux territoires, les partenariats avec les collectivités locales sont souvent au cœur de ces projets et sont en constante progression. La plupart des porteur-se-s de projet sont d'ailleurs en lien avec une ou plusieurs collectivités locales dès la phase d'émergence.





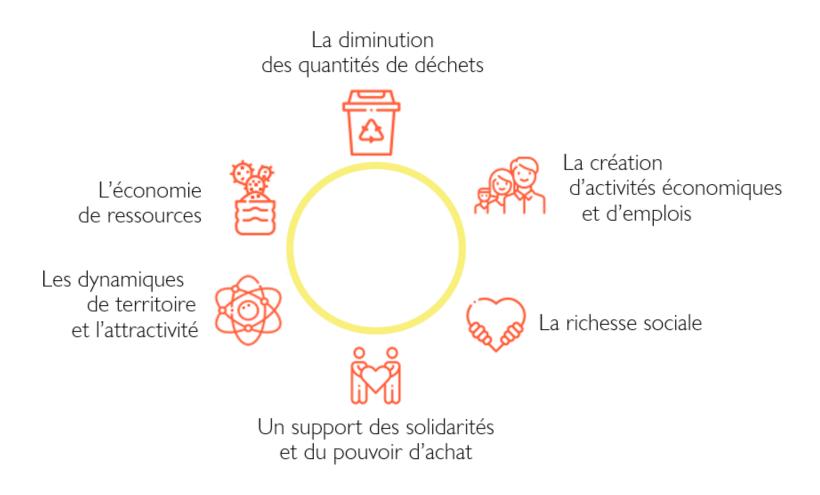
En 2022, **70 structures de réemploi solidaire ont conventionné avec au moins une collectivité** (EPCI, SMICTOM, communes principalement). Dans la très grande majorité des cas, le conventionnement concerne a minima la collecte en déchèterie.

Entre 2020 et 2022, on observe globalement une forte augmentation des partenariats avec les collectivités. Cela montre que les collectivités locales sont de plus en plus nombreuses à considérer les acteurs du réemploi comme des partenaires de leurs politiques publiques. Il est possible de le constater notamment à travers l'évolution des conventionnements portant sur des subventions de fonctionnement ou sur la mise à disposition de locaux.

A noter le faible nombre de conventionnements et d'aides liés à des actions de sensibilisation, alors qu'il s'agit d'un axe essentiel pour la réduction des déchets : la « prévention » est érigée dans la loi comme la priorité collective, notamment par la hiérarchie des modes de traitement, et est de plus en plus au cœur de l'objet social et du projet des acteurs du réemploi. Avec le développement des PLPDMA (Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), ce type de conventionnements sera probablement amené à augmenter.

Des bénéfices et externalités importantes pour le territoire

Forts de cet important ancrage territorial, les acteurs du réemploi solidaire apportent un grand nombre de bénéfices à leur territoire :



La diminution de la quantité de déchets et l'économie de ressources apparaissent évidentes :

- D'un côté, les acteurs du réemploi permettent de donner une nouvelle vie à des objets et matières dont les personnes souhaitent se séparer et limitent donc, pour un temps tout du moins, la quantité de déchets sur le territoire
- D'un autre côté, l'allongement de la durée d'usage des produits permet d'éviter l'achat et donc la fabrication de biens neufs, nécessitant d'utiliser de nouvelles ressources et matières premières
- Dans ce cadre, la sensibilisation menée par les acteurs du réemploi solidaire (que ce soit sous formes d'ateliers ou tout au long du parcours de l'objet) a un rôle essentiel : elle permet d'agir en effet sur l'aval (le déchet) mais aussi sur l'amont (la réflexion quant à la consommation de produits, neufs ou de seconde main).

Le réemploi solidaire permet la création d'activités économiques et d'emplois locaux non délocalisables : la majorité sont des CDI et un certain nombre sont créés dans le cadre de parcours d'insertion sociale et professionnelle. Pour plus de précisions, voir page 33.

Au-delà des emplois, la richesse sociale est un bénéfice non négligeable. En effet, les acteurs du réemploi solidaire ne sont pas seulement des lieux de vente mais également des lieux de vie. Ils sont vecteurs de lien social et de rencontres entre différents publics : de par les parcours d'insertion bien sûr mais également de par l'engagement bénévole (4 800 personnes bénévoles en Bretagne), la constitution d'espaces de mobilisation sociale pour (re)prendre confiance, monter en compétences, créer des liens ou encore s'émanciper.

Les activités de réemploi ESS sont également un support des solidarités et du pouvoir d'achat : en revendant des biens à bas coûts, les acteurs du réemploi solidaire répondent aux besoins des personnes et structures à faibles revenus sur leur territoire.

Au-delà de cet aspect matériel, ils sont des lieux de solidarité et développent des actions en ce sens : mise à disposition d'objets, aides à l'ameublement, formations au numérique pour les publics en situation de fracture ou encore hébergement et accompagnement de personnes en difficulté.

Enfin, les structures de réemploi solidaire sont également des outils et des lieux pour développer des dynamiques de territoire. Ils contribuent ainsi fortement à la vie locale, notamment à travers :

- Des coopérations avec d'autres structures
- Le développement d'un commerce de proximité
- Le dynamisme que cela peut apporter à un centre-bourg, à un centre-ville ou à un quartier
- La mobilisation des habitant.e.s, via des expérimentations pour répondre à des besoins non couverts sur le territoire

4 Un socle commun d'activités _____

Au-delà de leur objet social, de leurs statuts ou de leurs valeurs, les acteurs du réemploi solidaire partagent un socle commun d'activités qui sont généralement au cœur de leur modèle socio-économique.

La collecte

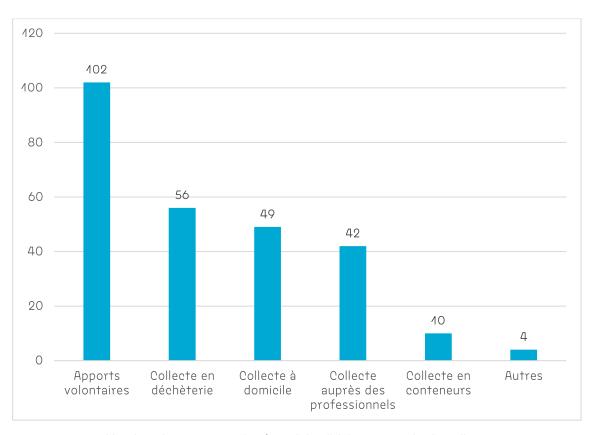
Les acteurs du réemploi solidaire s'approvisionnent principalement hors achat : la collecte en est donc le premier rouage, essentiel à la suite des activités.

Cette collecte peut se faire de différentes manières, avec dans l'ordre décroissant de prépondérance selon l'enquête :

- La plus fréquente, de loin, est la collecte en apports volontaires, directement sur site sur des plages horaires précises
- La collecte en déchèterie, via généralement des caissons de réemploi, qui nécessite aux acteurs de conventionner avec la collectivité gestionnaire
- La collecte à domicile, généralement sur rendez-vous. Les modalités de cette collecte peuvent varier fortement : gratuité, forfait kilométrique, prix fixe, etc. A noter que les acteurs du réemploi solidaire ne font généralement pas de débarras (secteur concurrentiel) et ne collectent donc par ce biais que ce qui est réemployable
- La collecte auprès de professionnels
- La collecte en conteneurs ou auprès de partenaires (collectivités, associations...), qui concernent des flux très particuliers : textiles, jouets, livres notamment.



Crédits photo : Cap Ressourcerie



Nombre de structures de réemploi solidaire par mode de collecte

	Total	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum
Tonnages collectés (47 réponses)	30 934	658	105	1	9 000
Tonnages réemploγés (43 réponses)	9 882	230	56	0,9	4 107

Tonnages collectés et réemployés par les acteurs bretons du réemploi solidaire en 2022

La valorisation

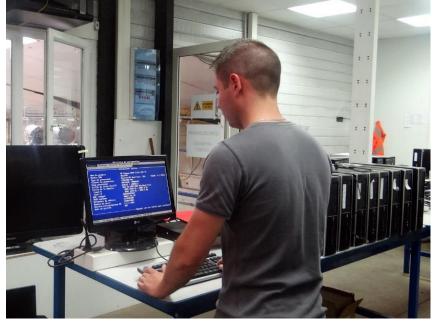
Tous les objets collectés ne sont bien sûr pas dans le même état. Différentes étapes peuvent être nécessaires pour valoriser ces objets et permettre leur réemploi :

- valorisation de niveau 1 : trier, nettoyer, contrôler et diagnostiquer les objets collectés
- valorisation de niveau 2 : niveau 1 + réparer et remettre en état
- valorisation de niveau 3 : niveau 2 + transformer, relooker, reconditionner
- stocker avant la mise en vente

Ces différents process peuvent être très variables selon les flux, les acteurs, leurs compétences, les possibilités techniques et temporelles.

Ainsi, la valorisation est globalement plus importante chez les acteurs spécialisés qui ont généralement développé une expertise et des compétences spécifiques permettant de valoriser au mieux les flux collectés avant leur mise en vente.

Selon les cas (compétences en interne, volonté de développement avec investissements en conséquence, etc), certains acteurs généralistes ont également développé la valorisation poussée de certains flux. Cela peut être par exemple le cas des DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement).



Crédits photo : Envie 35

Par engagement militant, les acteurs du réemploi solidaire sont très peu sélectifs sur les apports (afin de donner une nouvelle vie au maximum d'objets et matières), et les prix de vente sont peu élevés (pour être accessibles à tou.te.s). De ce fait et compte tenu du temps nécessaire à leur réalisation, les activités de valorisation sont donc toujours déficitaires d'un point de vue économique.

Le processus de valorisation peut également être rendu compliqué par l'importance des tonnages collectés et le manque de surface pour mettre en place des ateliers de valorisation.

Ainsi, un certain nombre d'acteurs ne font que peu voire pas de valorisation au-delà du niveau 1 (tri, nettoyage, contrôle).





Valorisation de meubles par surcyclage, par Ressourc'éco (photo de gauche) et Le Tournevis (photo de droite)

La vente

La vente, à bas prix, a lieu dans la quasi-totalité des cas dans une boutique dédiée.

Certains acteurs du réemploi développent depuis quelques années la vente sur internet, soit via des plateformes spécialisées soit directement via leur propre site web ou un réseau social.



La plupart de ces acteurs y vendent des objets très spécifiques (du fait de leur niveau de rareté ou de leurs prix bien au-dessus de la moyenne des prix pratiqués en magasin) ou y pratiquent un système de « click n'collect ».

Enfin, quelques acteurs spécialisés vendent la majorité voire la totalité de leur flux via internet. Ce cas est encore extrêmement rare mais a tendance à se développer pour des flux très spécifiques où le marché est régional voire national.

D'un point de vue économique, l'activité de vente est cruciale pour les acteurs du réemploi solidaire, a fortiori lorsqu'ils ont des salarié·e·s. En effet, hormis pour les Ateliers Chantiers d'Insertion, les recettes liées à la vente représentent l'essentiel de leurs produits et conditionnent la pérennité des activités.

A travers cette activité de vente (à laquelle il faut également ajouter des dons parfois non négligeables), les activités de réemploi solidaire bretonnes ont permis en 2022 de **réemployer 9 882 tonnes de matières et d'objets** (par 43 structures qui ont pu fournir ces données, soit 36% des structures).

En extrapolant aux 119 structures recensées, ce chiffre serait de 27 000 tonnes réemployées.

	Total	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum
Tonnages collectés (47 réponses)	30 934	658	105	1	9 000
Tonnages réemploγés (43 réponses)	9 882	230	56	0,9	4 107

Tonnages collectés et réemployés par les acteurs bretons du réemploi solidaire en 2022

Quelques chiffres-clés liés à la vente :

	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum
Chiffre d'Affaires par structure (31 réponses)	310 429 €	117 000 €	25 000 €	2 100 000 €
Chiffre d'Affaires à la tonne réemployée (23 réponses)	7 259 €	2 559 €	1 010 €	28 574 €
Panier par structure (33 réponses)	25 €	10 €	3,80 €	180 €
Nombre de client.e.s par structure (28 réponses)	17 887	7 852	300	112 596
Surface des magasins (63 réponses)	525 m²	320 m²	20 m²	3 880 m²
Chiffre d'Affaires par m² de surface de vente (29 réponses)	714 € / m²	395 € / m²	122 € / m²	6 500 € / m²

Derrière les moyennes et médianes se trouvent des réalités très diverses, liées à différents facteurs :

- L'ancienneté de l'activité : les structures existant depuis plusieurs années voire dizaine d'années ont généralement des chiffres de vente et d'exploitation plus importants que les structures récentes
- La structuration sociale
- Les flux traités: sur certains flux spécifiques, les objets à l'unité ont une valeur relativement élevée au regard des prix pratiqués sur l'ensemble des flux de réemploi. C'est par exemple le cas des DEEE. De plus, les quantités collectées sur certains flux sont tellement importantes que le taux de réemploi est globalement peu important (TLC notamment)
- La taille de la structure : certaines structures ont un fonctionnement de type industriel et vont agir à une échelle importante (départementale voire régionale) alors que d'autres ont une ampleur beaucoup moins importante, de type artisanal. Du fait de ces différences d'échelles, les variations en termes de chiffres d'affaires et de nombres de client.e.s ou encore de tonnages collectés sont marquées.

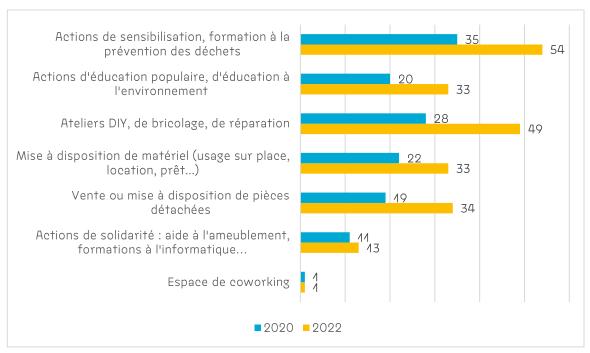
De plus, le nombre de réponses étant partiel, ces données sont à prendre avec précaution. Elles donnent néanmoins à voir un premier aperçu global des données de vente chez les acteurs du réemploi solidaire breton.

Des activités complémentaires variées et au cœur des projets

Au-delà de ces 3 activités socles, les structures de réemploi solidaire sont aussi des espaces de rencontre, de mobilisation citoyenne, et des supports à de nombreuses activités.

Ainsi, elles proposent :

- Des actions de sensibilisation au sens large : pour les plus courantes, des actions de sensibilisation à la prévention des déchets, d'éducation à l'environnement, des ateliers « do it yourself », de bricolage, de réparation, etc
- De la mise à disposition de matériel (pour les adhérent.e.s généralement)
- De la vente ou de la mise à disposition de pièce détachées
- Des actions de solidarité, qui peuvent être ponctuelles comme très régulières : aides à l'ameublement, formations au numérique...
- Des activités de type tiers-lieu tel qu'un espace de coworking.



Types d'activités proposées par les acteurs du réemploi solidaire en Bretagne

On observe globalement en 2 ans un fort développement de ces activités complémentaires. Cela montre bien que les acteurs du réemploi solidaire n'ont pas uniquement vocation à gérer et diminuer la quantité de déchets mais qu'ils portent des projets plus larges. Ils participent ainsi fortement à la sensibilisation et aux changements de comportement sur les thématiques des déchets et de la consommation.

Plus largement, par leurs activités diverses et la mobilisation citoyenne et partenariale que cela engendre, les acteurs du réemploi solidaire ont un véritable rôle social et territorial.



L'Effet Papillon (Baud), tiers-lieu et recyclerie

5 Des moyens humains importants _____

Les acteurs du réemploi social et solidaire **créent des emplois non délocalisables**, proposent des **parcours d'insertion**, sont des **espaces de lien social** et d'**engagement bénévole**.

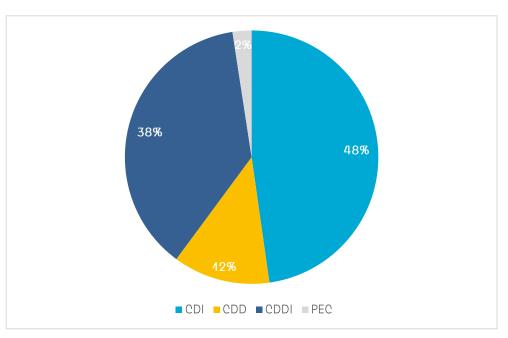


Des activités pourvoyeuses d'emplois

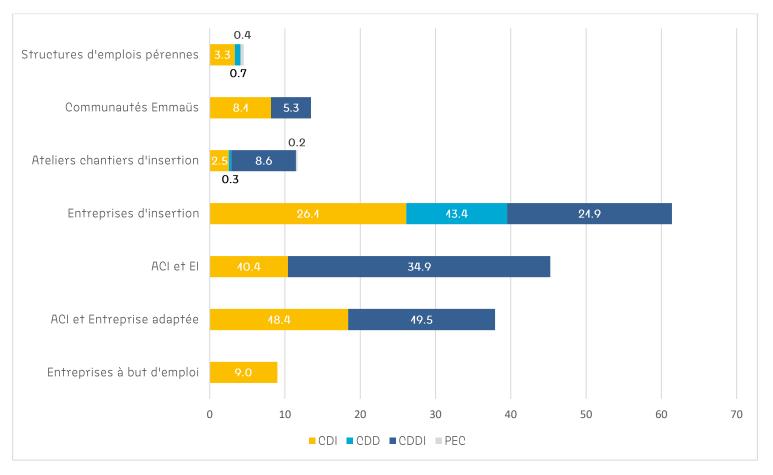
En 2022, les structures du réemploi solidaire employaient en Bretagne 825 ETP salariés :

- 394 ETP CDI (Contrats à Durée Indéterminée)
- 102 ETP CDD (Contrats à Durée Déterminée)
- 309 ETP CDDI (CDD d'insertion)
- 20 ETP PEC (Parcours Emploi Compétences)

Il faut noter que les structures d'insertion par l'activité économique ont en moyenne des moyens humains salariés plus important que les structures d'emplois pérennes.



Répartition des ETP selon le type de contrats



Nombre moyen d'ETP par type de contrat, selon la structuration sociale

Cela s'explique en partie par le fait que les structures d'insertion ont comme objectif premier l'emploi et l'inclusion des personnes dans la société via des métiers soutenables. Elles bénéficient donc en ce sens d'aides à l'emploi plus importantes que les structures d'emplois pérennes.

De plus, les SIAE ont en moyenne des activités plus « industrielles » (opérant sur des marchés importants et nécessitant des moyens humains importants) et plus anciennes que la majorité des structures d'emplois pérennes. Ces dernières opèrent généralement sur des marchés locaux et sont en moyenne plus récentes.

Au-delà du salariat, d'autres modes de participation aux activités de réemploi

Au-delà des postes salariés, les activités de réemploi social et solidaire permettent à de nombreuses personnes d'occuper une activité et de développer une expérience, des savoir-faire et des savoir-être : en témoignent les 335 Compagnes et Compagnons accueilli-e-s par les communautés Emmaüs et les 27 Volontaires en service civique accueilli-e-s par diverses structures.

Un engagement bénévole essentiel

La place du bénévolat dans le réemploi solidaire est essentielle : sans bénévolat, nombre de structures de réemploi solidaire en Bretagne ne pourrait fonctionner.



En effet, les activités de réemploi solidaire nécessitent des moyens humains importants compte tenu des tonnages traités. Or, si l'on omet les structures d'insertion, les moyens humais salariés ne sont pas suffisants pour traiter l'ensemble des tonnages et assurer l'ensemble des activités : cela est particulièrement vrai pour les activités de collecte et de valorisation, chronophages et très peu rémunératrices.

De plus, le bénévolat occupe une place importante dans la gestion des structures de réemploi solidaire en Bretagne : compte tenu de la prédominance du statut associatif, un grand nombre de dirigeant.e.s sont bénévoles.

Au-delà de la participation aux activités, le bénévolat est également pourvoyeur de mobilisation citoyenne, d'engagement, de lien social, de transmission et permet d'impliquer un grand nombre de personnes. Ainsi, on estime que 4 800 personnes ont participé bénévolement à des activités de réemploi solidaire en 2022 en Bretagne.

6 L'enjeu du foncier _____

Le foncier est une question centrale dans la création et le développement des activités de réemploi solidaire, compte tenu des surfaces importantes nécessaires et la place qu'il occupe dans le modèle socio-économique.



L'Objèterie à Lannion

Des surfaces importantes

Globalement, les activités de réemploi solidaire nécessitent des surfaces importantes, comment en témoignent les chiffres suivants :

	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum
Surface totale (77 réponses)	1 321 m²	750 m²	60 m²	8 830 m²
Surfaces des ateliers / stockages (69 réponses)	751 m²	370 m²	20 m²	4 950 m²
Surface des magasins (63 réponses)	525 m²	320 m²	20 m²	3 880 m²

Elles ont besoin d'espaces spécifiques pour leurs différentes activités : réception des dons, zones de tri, espaces de stockage, ateliers de valorisation, boutiques, espaces administratifs, espaces extérieurs (notamment pour accueillir des bennes dédiées aux filières REP) voire espaces dédiés aux actions de sensibilisation.

Les quantités collectées étant extrêmement importantes (de quelques dizaines à plusieurs milliers de tonnes) et les modèles économiques reposant quasi-uniquement sur la vente des objets collectés, il est nécessaire – a fortiori pour les structures d'emplois pérennes - d'avoir de grands espaces pour écouler au mieux ces flux et permettre un déroulement serein des activités.

A ce sujet, selon une étude technico-économique de l'ADEME publiée en 2018, le chiffre d'affaires des activités de réemploi augmente plus que proportionnellement à l'augmentation des surfaces de vente¹.

Un certain nombre d'acteurs du réemploi solidaire font d'ailleurs état de saturation de leurs locaux et d'une nécessité de disposer locaux plus grands pour pouvoir se développer et travailler dans de meilleures conditions.

¹ https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/1697-analyse-technico-economique-de-structures-de-reemploi-et-ou-de-reutilisation-en-france.html

Un frein au développement des activités de réemploi solidaire

Le foncier est aujourd'hui le frein principal au développement des activités de réemploi solidaire.

En effet, les locaux disponibles d'une surface importante à des prix raisonnables sont désormais extrêmement rares : ainsi, il n'est pas rare de voir des porteur·se·s de projet abandonner après plusieurs années de recherche de locaux. Un certain nombre d'entre eux se contentent de locaux de petite surface et mal isolés (voire pas du tout isolés), pour pouvoir créer une activité *a minima* tout en espérant accéder à des locaux plus adaptés par la suite. Or la limitation de la taille des locaux peut être fortement préjudiciable aux conditions de travail et à la pérennité de la structure.

De même, les structures existantes qui souhaitent se développer éprouvent des difficultés à accéder à des locaux plus conséquents et mieux adaptés, et ce à des prix raisonnables.

Même si les zones urbaines et littorales sont particulièrement tendues, ce phénomène touche tous les territoires, y compris les zones rurales éloignées des centres urbains.

Au-delà de sa disponibilité, le foncier a également un impact non négligeable sur le budget des acteurs du réemploi solidaire. Pour les structures employeuses, il représente en effet généralement le **deuxième poste de dépense après les salaires** (avec un impact budgétaire particulièrement structurant en zones urbaines). Il peut donc représenter un frein au développement des activités existantes, voire être un facteur d'incertitude pour l'avenir, la majorité des structures étant locataires.

Des leviers à activer

Il existe néanmoins un certain nombre de leviers qu'il est possible d'activer pour accéder au foncier, notamment à travers les politiques publiques mises en place par les collectivités locales :

Appui à la recherche de locaux

Les collectivités locales peuvent proposer des locaux mais aussi accompagner à la recherche de locaux sur le territoire : travail de prospection, veille, mise en lien, accompagnement administratif...

Utiliser les outils d'urbanisme et de planification

Compte tenu du besoin important en foncier des projets de réemploi solidaire sur le long terme ainsi que les difficultés à y accéder, il peut être intéressant d'identifier et de « sanctuariser » ce foncier dans le cadre de l'élaboration et la modification des documents d'urbanisme et de planification tels que le PLUi

Réaliser des actions ponctuelles ou provisoires

Même si cela ne remplace pas des locaux pérennes, la mise en place d'actions ponctuelles ou provisoires est une manière d'accompagner: locaux provisoires permettant de lancer l'activité, installation d'une halle couverte le temps d'une opération de dépose sélective, etc.

Mobiliser plusieurs services en interne

Les activités de réemploi sont souvent restreintes à la seule compétence de gestion des déchets. Or, leurs activités sont multiples et supposent une transversalité des compétences et services à mobiliser : développement économique, action sociale, environnement / développement durable, action culturelle, aménagement du territoire...

Construire des locaux / aider à la construction de locaux

Face à la difficulté d'accès à des locaux existants, de plus en plus d'acteurs (dont des collectivités) envisagent de construire des locaux adaptés. Les possibilités d'aides sont multiples : construction par la collectivité, aide financière, accompagnement sur la construction (notamment la mise aux normes), etc.

Aider aux investissements

Les travaux de réhabilitation et d'aménagement pour disposer de locaux adaptés et permettant une activité pérenne sont généralement conséquents.

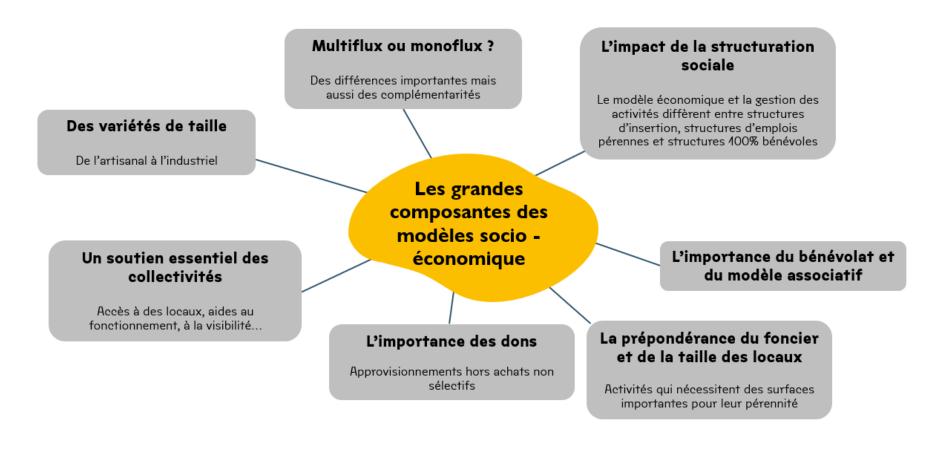
Les collectivités peuvent jouer un rôle important en aidant directement ces investissements mais également en étant levier et garant pour d'autres financement ou des co-financements.

Mobiliser des investisseurs du territoire

Une autre modalité d'aide lors de la construction ou la rénovation de locaux peut être la recherche et la mobilisation d'investisseurs du territoire. La collectivité peut alors être accompagnatrice, garante voire un tiers de confiance dans ce type de relation encore peu commune pour les acteurs du réemploi solidaire.

Les modèles socio-économiques des acteurs du réemploi solidaire

Malgré un socle commun d'activités et un attachement aux mêmes valeurs et principes de fonctionnement, il n'existe pas de modèle type de projet de réemploi solidaire. Le schéma ci-dessous propose une synthèse des grandes composantes des modèles socio-économiques qui vont caractériser, différencier ou rapprocher les différents acteurs du réemploi solidaire :



Le premier élément de singularité concerne la spécialisation ou non de l'activité de réemploi (multi-flux / monoflux) : cela a en effet des impacts sur le mode d'organisation, sur le degré de valorisation, sur le territoire couvert (les acteurs spécialisés ayant tendance à avoir des zones de collecte et de chalandise plus étendues). Cela génère donc des différences mais aussi et surtout des complémentarités entre généralistes et spécialistes : sur les territoires où les généralistes et les spécialistes travaillent ensemble, on observe ainsi une répartition des flux facilitée et une meilleure valorisation globale de ces flux

La structuration sociale va également rentrer en compte, avec des différences relativement marquées selon la mise en place ou non de dispositifs d'insertion :

Structures d'insertion par l'activité économique	Structures d'emplois pérennes
Priorité donnée au parcours et à l'accompagnement vers un emploi	Priorités données à la réduction des déchets et à l'aide sociale
durable	Aides aux postes faibles, notamment depuis la réduction des contrats
Aides aux postes importantes	aidés
Auto-financement limité juridiquement à :	Prépondérance des ventes dans le modèle économique
⇒ 30% pour les Ateliers Chantiers d'Insertion	Part croissante de l'auto-financement avec le temps :
⇒ 70% pour les Entreprises d'Insertion	⇒ 50 à 60% au démarrage en moγenne
Moyens humains salariés plus importants en moyenne	⇒ 80 à 100% au bout de 3 ans
Forte proportion d'acteurs mono-flux	Forte implication bénévole
Précurseurs du réemploi sur un certain nombre de flux (textiles,	Plus grande proportion d'acteurs généralistes
DEEE)	Fort développement des activités de sensibilisation

On observe un **fort impact du bénévolat et du modèle associatif**, qui est prépondérant. Impact car sans le bénévolat, nombre d'activités de réemploi solidaire n'existeraient pas, et n'auraient pas un rôle de « lieu de vie » sur les territoires. Impact également car cela suppose une gouvernance collective et une gestion particulière, désintéressée, qui se distingue ainsi d'une logique entrepreneuriale individuelle.

Le foncier et la taille des locaux sont des éléments prépondérants et différenciants, en particulier sur la pérennité à long terme (économique, humain...). Pour plus de précisions, voir page 36.

L'acte de don est une composante essentielle car toutes les structures de réemploi solidaire fonctionnent hors achat tout en étant très peu sélectives. En effet, les acteurs du réemploi solidaire traitent les objets et matières pour limiter au maximum les déchets produits, y compris des flux déficitaires économiquement : l'équilibre se fait donc sur l'ensemble des flux.

Cette importance des dons n'est pas neutre face à l'arrivée d'acteurs plus « lucratifs » sur certains segments : ponctionner ce qui est plus lucratif peut mettre en péril les modèles des acteurs du réemploi solidaire, y compris leurs activités sociales (ameublement des familles par exemple).

Le don est important également en termes de quantités : les apports sont globalement conséquents et certains acteurs sont même « submergés » par les gisements.

D'où le soutien essentiel des collectivités. En effet, les activités de réemploi solidaire, si elles veulent rester d'intérêt général, sont par essence difficilement à l'équilibre, les prix de vente étant souvent trop bas pour couvrir notamment les frais locatifs et le temps passé à la collecte à la valorisation.

Le soutien sur la question des locaux ou le fonctionnement, est donc structurant pour les acteurs du réemploi solidaire.

Pour plus de précisions, consulter la fiche mémo sur les partenariats entre EPCI et recycleries.

Enfin, on observe **une forte variété de tailles**. Certaines structures gardent un fonctionnement très artisanal, à une échelle très locale (parfois uniquement communal) avec quelques bénévoles. A l'inverse, d'autres ont un fonctionnement industriel, sont très spécialisés avec des process très précis et une ampleur régionale.

Entre ces deux extrêmes, on retrouve une myriade d'échelles territoriales et de modes de fonctionnement et de spécialisation.

Ainsi, il n'existe pas de modèle type du réemploi solidaire. Chaque acteur porte son projet avec son histoire, son territoire, ses composantes, et différentes réalités locales avec lesquelles composer. Tout cela amène une diversité importante d'acteurs et de projets qui font la force du réemploi solidaire.

Annexes

Sigles et acronymes

ACI: Atelier Chantier d'Insertion

CDDI: Contrat à durée déterminée d'insertion

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DEA: Déchets d'éléments d'ameublement

EBE : Entreprise à but d'emploi

EI: Entreprise d'insertion

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal

ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail

ESS: Economie sociale et solidaire

ETP: Equivalent temps plein

OACAS : Organisme d'accueil communautaire et d'activité solidaire

PEC : Parcours emploi compétences

PLPDMA: Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

REP : Responsabilité élargie des producteurs

SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif

SCOP : Société coopérative et participative

SIAE : Structure d'insertion par l'activité économique

SMICTOM : Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères

TLC: Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures

Le cadre juridique et réglementaire

Des ambitions fortes en matière d'accroissement du taux de réemploi sont désormais consacrées par un cadre juridique et règlementaire :

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) prévoit de renforcer les efforts et objectifs en matière de réemploi, réparation et réutilisation, et notamment :

- Article 4 : objectif de réemploi et de réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030
- Article 57 : les EPCI établissent des conventions ou des contrats avec les acteurs de l'ESS et de l'économie circulaire qui en font la demande afin que ces derniers récupèrent en déchèteries des produits réparables ou en bon état [...] Les déchetteries doivent prévoir une zone de réemploi
- A compter de 2021 les biens acquis par les services de l'Etat et les collectivités territoriales sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 à 100 % selon le type de produits
- De nouvelles filières REP sont mises en place, incluant une part de réemploi, notamment les articles de sport et de loisirs (ASL), articles de bricolage et de jardin (ABJ), jouets, ou le bâtiment.
- Mise en place de fonds dédiés au financement du réemploi et de la réutilisation : destinés aux structures œuvrant sur ces sujets, comme les recycleries, les ressourceries et autres structures de l'ESS. Les filières produisant un certain nombre de produits, comme les produits électriques et électroniques, des meubles ou des articles de bricolage et de jardinage doivent y contribuer à hauteur de 5 % de leur écocontribution.

A l'échelon régional, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets prévoit :

Sur le réemploi : « Dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement et conformément à la LTECV, il est indispensable de développer le réemploi : [...]

- Développer et structurer l'offre de réemploi généraliste et de réparation
- Définir le bon niveau de maillage et développer une offre de réemploi dans chaque bassin de vie [...]
- Créer des recycleries / ressourceries
- Accompagner la création des dispositifs de formation pour ces activités de RRR
- Organiser/animer un réseau d'échange entre acteurs (porteurs de projet/ EPCI)
- Suivre les coûts comparés des filières du réemploi, comparativement à la destruction [...] »

Sur le bâti:

- « Inscrire le tri dans les CCTP en spécifiant la priorité au réemploi vis-à-vis de la valorisation matière […]
- Développer le réemploi de matériaux dans la construction [...]
- Diffuser un guide des bonnes pratiques permettant d'encadrer le réemploi en fournissant les éléments techniques, économiques, règlementaires [...]
- Accompagner le développement de matériauthèques […] »

Sur le textile : « Les enjeux bretons sont d'améliorer le taux de collecte dans un objectif premier de réemploi avant valorisation matière, de conforter les filières locales et de développer la valorisation matière dans l'ouest et sur de nouveaux produits : [...]

- Favoriser les échanges et rencontres entre les acteurs de la filière, les associations et les professionnels [...]
- Massifier les gisements pour favoriser la collecte […]
- Favoriser la collecte avec les acteurs bretons dans la durée afin de consolider les filières [...]
- Mener une réflexion conjointe sur l'opportunité de créer un centre de tri sur la zone ouest
- Mener des réflexions collectives (avec les autres filières, éco-organismes...) pour trouver des solutions de traitement de la matière, y compris l'écrémé
- Accompagner le développement d'une filière bretonne/grand ouest de valorisation matière à l'échéance du plan tout en respectant la hiérarchie des modes de traitement (réemploi avant recyclage) ».

Ressources complémentaires

Cartographie des acteurs du réemploi solidaire sur le site de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne

Cartéco, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique

Plaquette : Parcours d'accompagnement des porteurs de projets de réemploi solidaire

Mémo: Etablir un partenariat avec une recyclerie du territoire

Mémo: Réemploi des matériaux - Acteurs et compétences de l'économie sociale et solidaire en Bretagne

Boîte à outils pour favoriser le réemploi de matériaux dans la commande publique

Panorama: L'ESS bretonne dans la filière de valorisation du textile

Infographie: Mobilier de seconde vie et commande publique

Règlementations et documents cadres

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)

Loi de transition énergétique pour la croissance verte

PRPGD Région Bretagne

Feuille de route économie circulaire bretonne (FREC)

Contacts: Emilie BESNIER

Chargée de mission Réemploi

07 55 65 91 39

ebesnier@cress-bretagne.org

Baptiste BERTRAND

Chargé de projet Economie circulaire – Observation et accompagnement

07 48 72 38 56

bbertrand@cress-bretagne.org

Betting GANDON

Chargée de mission Filières textiles et matériaux

07 48 72 14 24

bgandon@cress-bretagne.org

Pauline PLANUT

Chargée de mission Economie circulaire – Filières réemploi mobilier professionnel et activités émergentes

07 48 88 38 22

pplanut@cress-bretagne.org









